

FINANCIERE NL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 310 000 euros
Siège social : 533 rue des Genets
Zone Industrielle du Chêne
41250 BRACIEUX
793 734 328 RCS BLOIS

Déclaration accompagnant les documents rendus publics

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la Société suivante :

Dénomination : **FINANCIERE NL**

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 793 734 328 RCS BLOIS

Représentée par :

Monsieur Laurent NAVARRE

agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

(X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait le 30 juin 2026.

Monsieur Laurent NAVARRE
Gérant et Associé Unique

Signé par :

NAVARRÉ Laurent

901A85D6082442A...

Certifié conforme

Bilan Actif

Signé par : <i>MLVARE Laurent</i> 901A85D6082442A...Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 000	1 000		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	3 013 890		3 013 890	2 963 890
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTE DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 014 890	1 000	3 013 890	2 963 890
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	173 321		173 321	198 000
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	304 905		304 905	362 918
	Charges constatées d'avance	5 330		5 330	634
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 237 826		6 237 826	4 603 638
	Total de l'actif circulant (IV)	6 721 383		6 721 383	5 165 190
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	9 736 273	1 000	9 735 273	8 129 080
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			483 557	561 552

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 310 000	1 310 000	1 310 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	131 000	131 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 778 859	4 869 308
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 135 546	1 040 551
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 150	1 150
	Total des capitaux propres	8 356 554	7 352 009
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	326 967	271 245
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 489	10 759
	Dettes fiscales et sociales	414 048	441 255
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	629 213	53 812
TOTAL PASSIF	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 378 718	777 071
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 378 718	777 071
	(2) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE

Certifié conforme

Signé par :

M. VARRE Laurent

901A85D6082442A...

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 735 273** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 479 623** euros et un total **charges** de **1 344 078** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 135 546** euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	991				991	
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	1 000					1 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 991				991	1 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	2 963 890		550 000		500 000	3 013 890
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 963 890		550 000		500 000	3 013 890
TOTAL		2 965 880		550 000		500 991	3 014 890

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			991			991	
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			1 000				1 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				1 991		991	1 000
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL				1 991		991	1 000	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	1 150			1 150
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	1 150			1 150
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		1 150			1 150
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	173 321	173 321	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 338	2 338	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 653	1 653	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	227 372	227 372	
	Débiteurs divers	73 543	73 543	
	Charges constatées d'avance	5 330	5 330	
	TOTAL DES CREANCES	483 557	483 557	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	9 990		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 489	8 489		
	Personnel et comptes rattachés	213 358	213 358		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 842	141 842		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	50 635	50 635		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 214	8 214		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	405 601	405 601		
	Autres dettes	550 580	550 580		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 378 718	1 378 718		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	324 199			

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Produits à recevoir

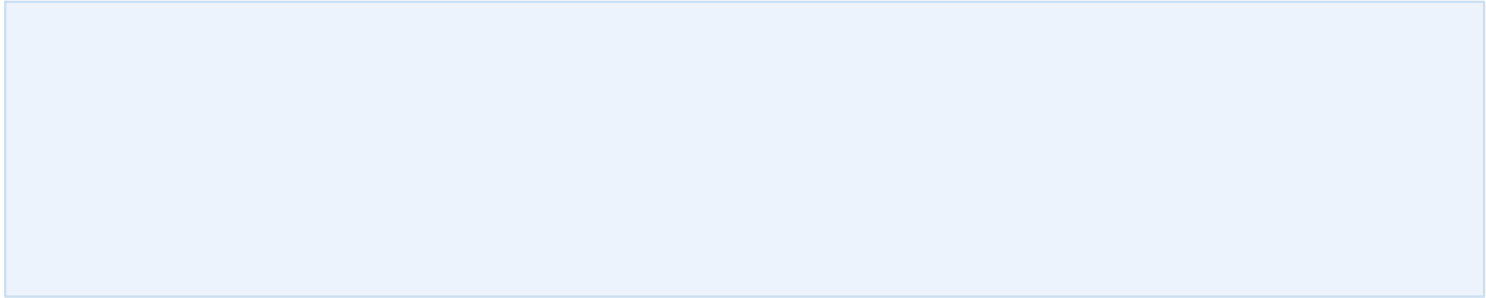
Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		124 854
Autres créances clients		41 321
Factures à établir	41 321	
Autres créances		83 533
Int CC Parking Mérois	9 990	
Produits à recevoir	73 543	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		272 598
Emprunts et dettes financières divers		39 458
Intérêts CC Laurent	36 689	
Intérêts CC TLN	2 769	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 345
Factures à recevoir	8 345	
Dettes fiscales et sociales		224 215
Salaires à payer	105 000	
Congès à payer	46 871	
Organismes soc.charges à payer	72 344	
Autres dettes		580
Charges à payer	580	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		5 330	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		5 330	



Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 310,00	1 000,0000	1 310 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 310,00	1 000,0000	1 310 000,00

FINANCIERE NL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 310 000 euros
Siège social : 533 rue des Genets
Zone Industrielle du Chêne
41250 BRACIEUX
793 734 328 RCS BLOIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **1 135 545,53 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 135 545,53 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique <i>Soit 100,00 euros par part</i>	131 000,00 euros
Le solde	1 004 545,53 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à **6 783 404,34 euros**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **131 000 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes non éligibles à abattement de 40%
31 décembre 2022	131 000,00 euros
31 décembre 2023	131 000,00 euros
31 décembre 2024	131 000,00 euros

Monsieur Laurent NAVARRE
Gérant et Associé Unique

Signé par :

901A85D6082442A...